

Saint Léger la Montagne Bulletin Municipal 2^{ème} semestre 2023



Lavedrenne

Horaires d'ouverture

| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi |
|------------|----------------|-----------------|---------------|----------------|--------------------|---------------|
| Matin | 8h30 12h00 | 8h30 12h00 | 8h30 12h00 | 8h30 12h00 | Fermé au public | 8h30 12h00 |
| Après-midi | 13h30 17h00 | Fermé au public | Fermé | 13h30 17h00 | 13h30 17h00 | Fermé |

Permanence les matins de 10 h à 12 h

Permanence du PIMMS tous les mercredis des semaines impaires, à côté de la mairie. 06.35.25.85.59



Sommaire

| • | Les numéros utiles | 1 |
|---|---|----|
| • | Actualités | 2 |
| • | Compte rendu des principales délibérations du Conseil Municipal | 6 |
| • | Informations diverses | 9 |
| | Maximum ICOPE | |
| • | Le mot des associations | 10 |
| | ◆ Lou amis | 10 |
| | Gymnastique Volontaire | 11 |
| | Chez Marcel | 12 |
| | ◆ Le Comité des Fêtes | 13 |
| | ◆ Tonus Vétéran Club | 14 |
| | Judo Club | 15 |
| | VTT Rando Club | 16 |
| | ◆ ACCA | 17 |
| | Team Monts Trail | 18 |
| | Réserve naturelle de la Tourbière des Dauges | 19 |
| • | Programme Festif | 20 |
| • | Nouveaux arrivants & Etat-civil | 20 |
| • | Tarifs communaux | 21 |

OFFERT PAR LA MAIRIE DE VOTRE COMMUNE



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION PANNEAUPOCKET

Pour vous informer et vous alerter, votre Mairie s'équipe de PanneauPocket.

Toute l'actualité de votre Commune, les événements, les informations de coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore... seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

Disponible sur **Play Store** (Android), **App Store** (Apple) ou **AppGallery** (Huawei)







Retrouvez également toutes les infos et alertes des communes depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com



Les numéros utiles

En cas d'urgence

 Mme Gisèle JOUANNETAUD, Maire
 ☎ 06 74 60 79 83

 M. Gérard BAYLE, 1^{er} Adjoint
 ☎ 06 13 08 33 81

 Mme Mélody MAUX, 2ème Adjoint
 ☎ 06 83 75 30 71

 M. Cyrille JOUANNETAUD, 3ème Adjoint
 ☎ 06 88 91 12 98



mairie@saintlegerlamontagne.fr Le secrétariat @ 05 55 39 80 83 www.saintlegerlamontagne.fr

| ADDELC |
|--------------------------|
| APPELS D'URGENCES |
| DONOLNOLO |
| |
| . 05 55 56 60 16 |
| . 05 55 71 47 54 |
| . 05 55 39 83 41 NUMEROS |
| . 09 72 67 50 87 UTILES |
| . 05 55 76 00 78 |
| 05 55 48 06 75 |
| |

Maison du Département

6 bis, avenue de la Libération 87250 BESSINES-SUR-GARTEMPE

05 55 76 66 60

Permanences de l'assistante sociale : Contacter la maison du département

Consultation de nourrissons : Contacter la maison du département

Permanence de la référente autonomie :

- ◆ Le 1^{er} mardi du mois de 14 h 00 à 17 h 00 à la Mairie de Laurière
- ◆ Le vendredi de 14 h 00 à 16 h 00 à l'antenne sociale de la Maison du Département de Bessines-sur-Gartempe

Permanence téléphonique de la conseillère en économie sociale et familiale :

◆ Le mercredi de 8 h 30 à 10 h 30.

| PRESIDENTS DES ASSOCIATIONS COMMUNALES | | | | | |
|--|----------------|--|--|--|--|
| A.C.C.A. Mme Mélody MAUX | 06 83 75 30 71 | | | | |
| COMITE DES FETES M. Bernard ALLABRUNE | 06 77 30 51 08 | | | | |
| LOU AMIS Mme Marcelle LYRAUD | 05 55 39 83 34 | | | | |
| G.V. Mme Aline JACQUEMARD | 06 76 13 57 44 | | | | |
| T.V.C. Mme Nicole PORTIER | 05 55 71 32 77 | | | | |
| V.T.T. Rando Club Mme Sandra BRUGEAUD | 06 80 34 27 63 | | | | |
| TEAM MONTS TRAIL M. Pascal BRUNEAU | 06 79 32 50 87 | | | | |
| Les Rodins des Bois M. Jacques BONNAUD | 06 29 13 21 52 | | | | |
| Judo club M. Gérard BAYLE | 06.13.08.33.81 | | | | |
| Chez Marcel, épicerie participative Mme Valérie PITREL | 06.56.68.40.48 | | | | |





Madame le Maire et Le Conseil Municipal de Saint Léger La Montagne ont le plaisir de vous convier à leurs Vœux le :

Samedi 13 Janvier 2024 à 18 heures

A la salle polyvalente

Noël des Enfants

Le Père Noël accompagné de son animateur ont encore eu beaucoup de travail; mais quel plaisir pour eux, comme pour la municipalité, de voir réunis ces enfants (43 enfants, 22 filles et 21 garçons de moins de 11 ans) tous le sourire jusqu'aux oreilles, de se voir offrir ce moment privilégié. La distribution s'est faite dans la joie et dans la découverte des cadeaux qui ont été immédiatement mis à l'épreuve. Le goûter offert par les Trois Clochers a connu son habituel succès, avec les pâtisseries d'une maman volontaire. Merci à toutes les personnes impliquées dans l'organisation de cette soirée de fête au profit des enfants.







Colis des Aînés

Les Conseillers Municipaux ont distribué, cette année, 72 colis à nos Aînés. Des colis remplis de bonnes choses, pour satisfaire les papilles, avec des jolies boîtes à sucre, spécialement pensées pour cette tradition : faire plaisir à nos Aînés et leur montrer que la commune a à cœur de conserver la mémoire et l'empreinte de chacun. « La liberté ne peut jamais être tenue pour acquise. Chaque génération doit la sauvegarder et la prolonger. Vos parents et vos Aînés ont beaucoup sacrifié pour que vous ayez la liberté sans souffrir de ce qu'ils ont fait. Utilisez ce précieux droit pour vous assurer que les ténèbres du passé ne reviennent jamais. » Nelson MANDELA.







Recensement 2024 Du 18 janyier 2024 au 17 féyrier 20204



Cachet de la mairie



Mone Valérie PITREL a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est

à 9º déger la Montagne, le

2024 sera une année de recensement de la population.

Le recensement de la population est une enquête obligatoire. Il permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de

déterminer la population officielle de notre commune. Votre participation est essentielle. Le recensement de la population est un devoir

C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain!

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

civique simple et utile à tous.

C'est Valérie PITREL.

une habitante de Saint Léger la Montagne, qui sera votre agent recenseur. Elle viendra vous recenser à partir du <u>18 janvier 2024 jusqu'au 17 février 2024.</u> Merci de lui réserver votre meilleur accueil.

Commémoration du 11 novembre



Parce qu'il est important de se souvenir, la population s'est réunie pour célébrer l'anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918. Une minute de silence a été respectée, puis Madame le Maire et les enfants ont donné lecture du message de Monsieur Sébastien LECORNU, Ministre des Armées, et Madame Patricia MIRALLES, Secrétaire d'État auprès du Ministre des Armées, chargée des anciens combattants et de la mémoire, ainsi que la liste des morts pour la France en 2023. Une collecte des bleuets de France a, comme chaque année, été organisée. Madame le Maire et ses Conseillers

Municipaux, ont invité les personnes présentes, à se réunir autour d'un verre de l'amitié aux Trois Clochers.

Concession d'eau



Par délibération du 9 juin 1978, des concessions d'eau ont été établies, entre la commune et les propriétaires raccordés au réseau d'eau potable communal. La mise a jour de ces concessions (pour ceux qui n'en détiennent pas) sera faite lors de la campagne des relevés des compteurs d'eau. Celles-ci rappellent et encadrent, les conditions de concession. Ce document est obligatoire pour être raccordé au réseau d'eau potable de la commune. Nous vous remercions par avance d'y porter attention, et de nous retourner un exemplaire signé.

Distributeur automatique de pains

Le distributeur est situé au Bourg de la commune, en face de l'église. Il appartient à la commune et il est alimenté par le boulanger de La Jonchère Saint Maurice. Ce service vous permet d'acheter du pain 24h/24, 7j/7j. Les employés communaux ont remis en place la trappe coulissante qui protège le monnayeur des intempéries. Ce service a connu des perturbations et la municipalité ainsi que le boulanger, mettent tout en œuvre pour son amélioration et surtout son maintien, pour vous satisfaire.

Proposition de formation PSC1

Nous vous proposons d'organiser une cession de formation de prévention et secours civique de niveau 1, afin de pouvoir agir et porter secours si nécessaire. A partir de l'âge de 10 ans, tout le monde peut suivre cette formation. Les gestes sont simples et ne nécessitent pas d'entraînement physique. Cette formation est gratuite, payante uniquement si vous souhaitez obtenir le certificat.



Travaux en régie

Les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel, avec des matériaux achetés directement. Ces dépenses initialement comptabilisées en fonctionnement, deviennent des dépenses d'investissement.

<u>Travaux dans les ateliers communaux</u>: l'aménagement et l'agrandissement des ateliers communaux ont été encadrés par l'architecte retenu par le Conseil Municipal. Les agents communaux ont contribué et complété les travaux de ces aménagements : isolation, peinture, joints de maçonnerie, installation d'un palan, menuiseries...

<u>Travaux de réfection à la salle polyvalente</u>: Les agents ont réparé le soubassement de la porte de la cuisine qui était vétuste (humidité), ils ont rebouché les imperfections des murs de la salle polyvalente qu'ils ont ensuite repeints. Les luminaires ont été remplacés par des LED, plus économiques en consommation d'énergie.

<u>Réfection du logement au dessus de la mairie</u>: Entre deux locations, les employés communaux ont réalisé des travaux d'amélioration du logement au dessus de la mairie. Ils ont remis à neuf une chambre et la salle de bain.

Le savoir faire des agents communaux nous permet de réaliser des travaux en régie, et de réaliser des économies importantes sur nos projets de travaux.



Concertation du public sur les ZAEnD

Du 27 novembre 2023 au 9 décembre 2023, a eu lieu une concertation du public au sujet de la définition des ZAEnR, zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production des énergies renouvelables. L'appel à cette concertation s'est faite par l'application PanneauPocket, sur le site internet de la commune, par une annonce sur le journal du Populaire et par des avis papier dans les boîtes aux lettres. 14

personnes ont consigné des observations sur le registre. Ces observations font ressortir le refus d'installation d'éolien. Toutefois, l'avis est favorable à des petites éoliennes individuelles. Le photovoltaïque sur toiture a fait l'unanimité. Sur l'hydroélectricité, plusieurs se sont interrogés sur la possibilité de production sur le barrage du Mazeau.

Si vous souhaitez réaliser des travaux de rénovation énergétique, vous pouvez consulter Nov habitat87, qui est un service public d'accompagnement des particuliers et du petit tertiaire privé pour la rénovation énergétique performante des bâtiments sur l'ensemble de la Haute-Vienne.

Un projet de rénovation énergétique en sa disolation ?

Un equestion sur les techniques d'isolation ?

Une question sur les techniques d'isolation ?

Une question sur les techniques d'isolation ?

Sont de la controctification de la controctificat

Nov

Attention au démarchage à domicile

Des personnes malveillantes se font passer pour des représentants d'organismes de rénovation et d'amélioration de l'habitât. Attention, ces organismes ne démarchent jamais à domicile. Soyez vigilants.

Epicerie participative



Nous avons eu le plaisir d'inaugurer notre épicerie participative, dans un local appartenant à la commune, anciennement le café « Balabaud ». Ce moment de partage a été apprécié par un nombre important d'administrés. La gestion d'une telle association, demande de l'énergie, de l'organisation et de la bonne volonté.

Valérie PITREL, Présidente a bien compris ce message et fédère son équipe avec un esprit où le bénévolat est toujours mis en avant.



Dans le cadre de la journée mondiale du bénévolat, Valérie a reçu la médaille au titre de la femme bénévole en milieu rural.

Toutes nos félicitations à Valérie et son équipe de bénévoles.

Sapins de Noël

A l'initiative d'une Conseillère Municipale, il a été proposé aux habitants, de décorer leur village avec des sapins mis à leur disposition par la commune. Les villages de Jeammeyrat, Lailloux, Mallety, Marzet et Les Combes se sont portés volontaires. Le résultat est présenté en dernière page de ce bulletin. Nous sommes toujours heureux d'accueillir des actions, qui mettent en valeur notre belle commune.

Nous sommes enchantés de cette participation, Merci aux personnes qui se sont impliquées.

Place du village de Sauvagnac

En raison des intempéries, les travaux de la place du village de Sauvagnac, ont pris du retard, et ne sont à ce jour pas terminés. L'arrêté de circulation du conseil départemental est alors prorogé jusqu'au : 29 mars 2024. Nous vous remercions pour votre patience et votre compréhension.

La culture au grand jour

Depuis plus de 30 ans, ce festival organisé par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne, vise à révéler, promouvoir et soutenir la création locale. L'édition 2024 se déroulera du 30 mars au 14 avril prochains, et la commune de Gaint Léger la Montagne a été retenue, pour recevoir un spectacle gratuit, à la salle polyvalente. Le programme des spectacles sera communiqué par le conseil départemental.

Compte rendu des principales délibérations du Conseil Municipal

Lors de ce 2^{ème} semestre, le Conseil Municipal s'est réuni 5 fois, les 21 juillet, 15 septembre, 24 octobre, 17 novembre, et 18 décembre. Toutes les délibérations sont consultables en mairie ou sur le site de la commune.

TRAVAUX

Salle polyvalente

Dans le cadre de l'aménagement du local de stockage de la salle polyvalente, le conseil municipal a recruté Alexandra Bavière, architecte pour établir le projet. Le montant de ses honoraires s'élève à 7 920 € TTC. Une demande de subvention a été faite auprès du conseil départemental et de la DETR pour un montant de projet total estimatif de 99 322,68 € TTC. Cette demande devrait approcher 60% du montant du projet.

Toiture hangar communal et lavoir des Combes

L'entreprise 3D Protect a été sollicitée par le conseil municipal pour démonter et évacuer les toitures en amiante du hangar communal du bourg et du lavoir des combes. La dépense s'élève à 8 628 €.

Isolation de la Maison de la réserve

Des travaux d'isolation s'avèrent indispensables afin d'éviter le gaspillage énergétique. M. Monsbrot a été retenu pour ces travaux qui s'élèvent à 46 700 €. Des subventions ont été demandées pour financer ce projet.

Aménagement de l'ancien Stade

Dans le cadre de l'aménagement de l'ancien stade de foot, le maitre d'œuvre Théo ROMMELUERE a proposé un accès parking, une plateforme informations, un terrain de pétanque, un terrain à bosses (pumptrack) et un terrain trial pour un coût de 99 588 €. Des subventions ont été demandées pour mener à bien ce projet auprès du conseil départemental, de la DETR et du ministère de la Jeunesse et des Sports.

Place de Sauvagnac

Un avenant au projet avec Eurovia est nécessaire pour protéger les fondations d'un mur et pour aménager le chemin d'accès depuis la fontaine qui n'est pas praticable par temps humide. Le montant s'élève à 6 108.50 € HT.

TERRAINS

Afin d'obtenir une unité foncière, le conseil municipal a délibéré en faveur de l'acquisition des terrains suivants :

| PROPRIETAIRE | SECTION PARCELLE | N° PARCELLE | SUPERFICIE/ M2 | NATURE | PRIX |
|---|---------------------|----------------|-------------------|--------|--------------------------------|
| Marie-Christine BRUGEAUD | G | 113 | 750 | LANDES | 500 € / ha |
| Michèle SARTOUT | G | 81 | 3490 | TERRE | 300 € le bois + 500 € /ha |
| Michèle SARTOUT | G | 103 | 7620 | BOIS | 1 800 € le bois + 500 € /ha |
| Nicole FONDANAICHE | G | 107 | 147 | LANDES | 500 € / ha |
| Nicole FONDANAICHE | G | 112 | 470 | LANDES | 500 € / Ha |
| Raymond PERUSSON et Camille PERUSSON | Z | 23 | 5010 | LANDES | 800 € / ha |

Compte rendu des principales délibérations du Conseil Municipal

Ainsi que les parcelles suivantes

| PROPRIETAIRE | SECTION PARCELLE | N° PARCELLE | SUPERFICIE/ M2 | NATURE | PRIX |
|----------------------|---------------------|----------------|-------------------------------------|--------------|-------------------|
| DETRE / EMERY | Z | 21 | 00 ha 88 a 00 ca | Lande boisée | 1000 € FORFAIT |
| PERICHON succ. LALET | Z Z | 20 29 | 00 ha 20 a 00 ca 00 ha 24 a 60ca | Bois taillis | 1000 € / ha |
| PERICHON Jean-Pierre | D | 416 | 00 ha 00 a 87 ca | Lande | 1000 € / ha |

Dans le même contexte, le conseil municipal a décidé de céder

- Un terrain isolé d'1ha 00a 5ca à Lionel MORICHON dont il est riverain pour un prix de 1500 €.
- 2 parcelles isolées, pour une superficie totale de 170 m² à Jean Pierre NATHIÉ, riverain également de ces parcelles pour une valeur de 0.23 € le m².

EAU

Le compteur sectoriel de Jeammeyrat a été remplacé suite à une avarie. L'entreprise HMP est intervenue pour un montant de 1600 € TTC.

Le conseil municipal a souhaité s'équiper d'un appareil de détection de fuites d'eau. 3 entreprises ont été sollicitées. Le devis de Sewerin a été retenu pour un « aquaphon » à 7 489.81 €.

FORÊT

A partir du 1^{er} Janvier 2024, le conseil municipal à décidé d'intégrer le budget Forêt au budget principal pour permettre d'utiliser ce budget au profit de tous les projets communaux.

Conformément à son plan de gestion, le conseil municipal avec le concours de l'ONF a réalisé des coupes d'arbres. Des coupes rases ont été faites pour raison sanitaire, toutes les autres sont des coupes régulées.

A ce jour, les dépenses s'élèvent à 126 894, 85 € et les recettes à 265 087,54 €.

PERSONNEL

Modification des postes

Un poste d'agent administratif principal 2^{nde} Classe a été créé et le poste d'agent administration simple a été supprimé.

Suite à l'arrêt maladie de Didier MARTIN, Sébastien MORICHON a intégré les services techniques de la commune.

Le CIA (complément indemnitaire annuel) et une indemnité inflation ont été votés par le conseil municipal au profit du personnel.

Participation du COS (Comité aux Œuvres Sociales)

Le conseil municipal a accepté le nouveau taux de la cotisation du COS. Ce taux est fixé 0.85% de la masse salariale.

DIVERS

Recensement

Un recensement de la population est programmé sur notre commune en Janvier – Février 2024. Mélody MAUX a été nommée par le conseil municipal coordonnateur communal. A la demande de Mme le Maire, Mme Valérie PITREL sera agent recenseur.

Compte rendu des principales délibérations du Conseil Municipal

Commission ZAEnR (Zone d'Accélération Energies Renouvelables):

Le conseil municipal à nommé Melody MAUX, Damien MAURY et Angélique ISEL pour constituer la commission ZAEnR. Une concertation du public a été faite en décembre afin de recueillir le ressenti de la population sur les différentes énergies renouvelables. A la suite de cette concertation, pour prendre en compte l'avis de la concertation publique, le conseil municipal a délibéré de nouveau sur l'éolien sur le territoire en décidant d'annuler la précédente décision, et en refusant le déploiement d'éoliennes de grande envergure, sans refuser le déploiement d'éoliennes particulières.

Pompiers humanitaires

Une aide de 500 € a été votée par le conseil municipal au bénéfice des Pompiers Humanitaires qui interviennent dans le cadre des secours catastrophes (tremblements de terre…)

Immeuble menaçant ruine

Un immeuble sis au Mazeau, menace la sécurité publique. Après avoir averti plusieurs fois le propriétaire, et sans retour de sa part, pour faire cesser ce risque, le conseil municipal a saisi le tribunal administratif. Un huissier est venu constater la situation et a déclaré le bien en « immeuble menaçant ruine / péril imminent ». Le conseil municipal continue donc la démarche de mise en sécurisation.

SIVU / SIVOM

La compétence garderie a été prise par notre SIVU. Le syndicat a donc du se transformer en SIVOM (Syndicat intercommunal à vocations multiples).

Participations financières

Le conseil municipal a voté de participer à hauteur de 50% du reste à charge au profit des familles dont les enfants participent aux voyages scolaires et pédagogiques.

Le conseil municipal a délibéré pour accorder une participation à hauteur de 50% de la valeur du repas des aînés aux profit du comité des fêtes qui organise ce repas.

Trou d'eau de Mallety

Afin de sécuriser la zone, le conseil municipal a décidé de combler le trou d'eau de Mallety. Ce trou était censé faire office de réserve contre l'incendie mais son rôle n'est plus assuré par le manque d'eau.

Colis des aînés

Le conseil municipal a reconduit la décision de distribuer un colis à nos aînés. Une boîte à gâteaux aux couleurs de St Léger a également été offerte.

Blason

Le conseil municipal a retenu de faire fabriquer le blason de la commune en vitrail. Cette création sera réalisée par Marion Sandner pour un montant de 450 €.

Lampadaire du Bourg

Un lampadaire du bourg trop vétuste est en panne. Il doit être remplacé. Le conseil municipal accepte le devis du SEHV pour un montant de 973,75 € TTC.

Motions

Le conseil municipal a décidé de suivre les motions et soutiens suivants :

Motion pour l'implantation de la permanence d'une assistante sociale au collège ;

Motion pour la création d'un poste de professeur documentaliste à plein temps au collège Soutien à l'artisanat en faveur de l'apprentissage

Manifeste contre les plastiques à usage unique et le suremballage

BSC : Collectif BSP (Bon sens Paysan) dans le cadre des négociations sur le transport ferroviaire.

Infos diverses



MAXIMUM Les Masgrimauds 87160 MAILHAC SUR BENAIZE Tél.: 05 55 76 22 78

Mail: maximum87@orange.fr

Dates de collectes pour l'année 2024

Jeudi 15 février Lundi 12 août Jeudi 2 mai Jeudi 21 novembre



LES DECHETS ENCOMBRANTS, C'EST QUOI?

Déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur nature ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte habituelle des OMA (Ordures ménagères ou assimilées) et nécessitant un mode de gestion particulier. Ils comprennent notamment les appareils électroménagers hors d'usage, la literie, le mobilier, les produits métalliques, divers objets en matières plastiques...

SONT EXCLUS DE LA COLLECTE:

- ♦ Les déchets verts
- ♦ Les gravats
- ♦ Les produits qui ont pour destination les ECO POINTS
- ♦ Les OMA (Ordures ménagères et assimilées)
- Les déchets dangereux des ménages qui ne peuvent pas être pris en compte lors de la collecte des encombrants sans créer de risque pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement (exemples : produits chimiques, peintures, phytosanitaires, solvants...)
 - ♦ Les huiles usagées
 - ♦ Les pneus
 - ♦ Les bâches agricoles
 - ♦ Les cuves à fioul d'une capacité supérieure à 700 litres
 - ◊ Les poêles et bidons non vidés.

Attention: les tas d'encombrants supérieurs à 4 m³ ne relèvent pas de la collecte d'encombrants, mais font l'objet d'une prestation de débarras de maison. Les personnes ne doivent pas s'inscrire à la mairie mais contacter MAXIMUM afin de fixer un rendez-vous pour voir les encombrants et établir un devis.



https://icopebot.botdesign.net/

ICOPE est un programme de prévention qui permet de faire un point sur sa santé, pour rester actif et autonome le plus longtemps possible. Ce programme personnes à partir de 60 ans, autonomes.

Les professionnels de la santé du territoire sont mobilisés autour de ce programme pour participer au repérage, et vous proposer un parcours personnalisé, si cela s'avère nécessaire à la suite du test de dépistage.

Comment bénéficier de ce programme 100% gratuit ?

- En auto-évaluation depuis son domicile en téléchargeant l'application mobile ICOPE MONITOR. Si une évaluation plus précise s'avère nécessaire, un soignant de proximité vous appelle!

Et parce que la santé est l'affaire de toutes et de tous, autorisez-vous à aider votre voisin ou votre voisine à réaliser son test de dépistage via l'application ICOPE MONITOR.

Lou Amis



Le gala annuel des Amis de St Léger a eu lieu le 7 octobre.

L'association avait invité ses adhérents et sympathisants à participer à cette soirée. Elle fêtait, à cette occasion, le 40^{ème} anniversaire de sa création. Cette année, elle a reçu la chanteuse Sandy SMIS (sosie de Dalida). Elle a dédié cette soirée à nos amis Jean-Marie et Jo disparus récemment.

Pour notre plus grand plaisir, Sandy nous a interprété les plus grands succès de Dalida, même voix, même gestes, accompagnés de ses danseurs dans un

chorégraphie impeccable. Nous avons tous été impressionnés par le spectacle, les belles toilettes et costumes des artistes. Ils ont reçu de nombreux applaudissements.

Un grand merci à Sandy. Elle s'est prêtée de bonne grâce aux dédicaces et photos avec les invités, ainsi qu'à un duo avec Riri, le doyen de l'assistance sur sa chanson préférée. Nous avons tous passé une excellente soirée.

L'Assemblée Générale de l'Association a eu lieu le 25 novembre à la salle de la mairie, en présence de Madame le Maire que nous remercions vivement. Après les comptes-rendus moral et financier, nous avons procédé à l'élection au poste de trésorier, celui-ci était vacant à la suite du décès de notre ami Jo. Arlette MARSAUDON a été élue à l'unanimité.

L'A.G. s'est terminée comme de coutume par un appétit dinatoire.

Nous nous réunirons le dimanche 28 janvier pour fêter les rois et déguster les fameuses galettes.

Les Amis de St Léger vous souhaitent à toutes et tous, de passer d'excellentes fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2024.





Gymnastique Volontaire

Le groupe de la Gymnastique Volontaire de Saint Léger la Montagne s'est retrouvé avec grand plaisir le 7 septembre 2023 pour reprendre ses activités toujours avec notre dynamique Cindy soutenue par Gisèle et Homura.

Quatre nouveaux adhérents sont venus renforcer notre effectif, bienvenue à eux.

Notre activité se fait toujours les mardi et jeudi de 19 à 20H. Il n'est pas trop tard pour vous inscrire, vous serez toujours bien accueillis.

Nous avons dynamisé nos séances grâce à une nouvelle adhérente qui nous a fait découvrir la danse/gym que nous pratiquons tous les jeudis. Nous avons conservé nos séances habituelles de gym tous les mardis.

Si vous êtes intéressés par ces activités, n'hésitez pas à venir nous voir : deux séances vous sont offertes avant votre inscription, nous accueillons les jeunes et les moins jeunes. Toujours à la salle des fêtes de Saint Léger gracieusement prêtée par le municipalité que nous remercions.

La régularité de nos petites fêtes d'anniversaires est remise en place tous les deux mois, moments de détente, de rire et de partage de gourmandises.

Ce début d'année 2024 nous amènera à prendre de bonnes résolutions pour notre santé physique et morale. Soyez nombreux à venir nous rejoindre.

Belle fin d'année 2023 et que 2024 vous apporte santé et bonheur.

Nicole et Aline



Chez Marcel



Le 21 octobre dernier s'est déroulée, avec succès, plaisirs et musique, l'inauguration de l'épicerie Chez Marcel.

Chez Marcel est une épicerie participative sous forme associative, située au 4 rue de la fontaine à Saint Léger la Montagne. Nous renouvelons à cette occasion nos remerciements à la municipalité pour notre première subvention et pour la mise à disposition de ce lieu chargé d'histoire et d'émotions.

L'objectif de notre épicerie participative est de proposer des denrées alimentaires en privilégiant la qualité et la proximité, mais aussi répondre aux besoins en produits de 1^{ere} nécessité ou de dépannage. Tous les produits sont vendus au prix acheté.

L'association démarre bien, nous comptons plus de 50 adhérents. La cotisation annuelle est de 20€ pour les familles et 15€ pour les personnes seules. Les adhésions permettent de couvrir les frais de fonctionnement (assurances, chauffage, communications, etc.).

Afin de pouvoir maintenir ces tarifs sans aucune marge, chaque adhérent est invité à participer 2h par mois au fonctionnement de l'association, par exemple : réceptionner les livraisons, collecter les produits auprès des fournisseurs ou tenir l'épicerie aux heures d'ouverture. Et lorsque les adhérents sont assez nombreux et motivés les heures de participations peuvent aussi servir à la mise en place de nombreux projets : chantiers participatifs, entraides, animations, ateliers... Il y a des compétences au sein de chaque foyer ! car Chez Marcel est aussi un lieu d'échanges entre adhérents qui partagent les mêmes valeurs de solidarité et de citoyenneté.

Vous pouvez venir nous rencontrer et découvrir l'épicerie le lundi, mercredi, vendredi de 17h à 19h et le samedi de 10h à 12h.

Le 05 janvier 2024 à 20h, nous donnons rendez-vous à tous nos adhérents pour un moment d'échanges, de rencontres et de perspectives pour l'année 2024 que nous vous souhaitons aussi belle et douce que possible.

Au plaisir de vous rencontrer à l'épicerie.





Comité des Fêtes

Bonjour à tous,

Le repas des aînés du 9 Décembre a clôturé notre année 2023.

C'est une soixantaine de convives qui ont partagé ce moment de plaisir. Nous avons dégusté un excellent repas préparé par les membres du Comité mais aussi avec le concours de l'auberge des 3 Clochers pour le plat principal et le dessert.

Le 14 octobre, nous avons proposé un voyage à Saumur. Lors de cette sortie nous avons visité la biscuiterie de Lencloître dans la Vienne. Lors de la dégustation nous avons apprécié la qualité de l'artisanat pour la confection de ces savoureux biscuits.

Notre périple s'est poursuivi jusqu'à Saumur où nous avons partagé le repas de midi dans un espace troglodyte avec des mets originaux et de terroir.

Puis « Pierre et Lumière » nous a émerveillés par ses sculptures dans un labyrinthe troglodyte aussi.

Le petit train a conclu notre aventure avec la découverte de la ville de Saumur, ses écuries et son château.

C'est avec l'envie d'y revenir que notre voyage s'est terminé avec chants et « gnorles » sur la route du retour.

Le 12 août, notre traditionnel cochon farci s'est déroulé dans la bonne humeur et la convivialité. Nos cuistots, Chouchou et Pascal, se sont encore surpassés et Jo Moizotti a fait danser nos fidèles convives.

La « Saint Léger » l'hymne du Comité, a été entonné avec l'entrain habituel.

Le 8 juillet, c'était notre 14 juillet avec son feu d'artifice et son marché artisanal. Les deux nous ont éblouis par leur qualité et leurs variétés. Le bal gratuit a terminé cette journée de rencontre et de moments partagés.

Merci à tous nos bénévoles et participants.









Tonus Vétérans Club



Bonjour à tous

Après un été qui a joué les prolongations, voici l'hiver qui revendique ses droits.

Pendant la trêve estivale et malgré la canicule, les parties de pétanque ont fait le bonheur des passionnés. Comme toujours bonne humeur et convivialité ont été à l'ordre du jour et la première rencontre s'est terminée par un apéritif.

L'Assemblée Générale du TVC s'est tenue le 14 septembre où 36 personnes étaient présentes ou représentées. Les rapports financier, moral et d'activités ont été approuvés à l'unanimité. Une dégustation de tartes a clôturé la séance.

Son petit bonhomme de chemin avec une bonne moyenne de participants à chaque rencontre et cela fait du bien de se retrouver tous les quinze jours pour jouer, bien sûr, mais aussi pour échanger histoires et anecdotes.

Merci encore à la Municipalité pour le prêt de la salle et sa contribution à la vie du Club.

Les galettes seront dégustées le 11 janvier. Notre repas annuel est prévu le 18 avril. Encore de bons moments à passer ensemble.

En attendant, tous les membres du Tonus Vétérans Club se joignent à moi pour vous souhaiter de passer de bonnes fêtes et une excellente année 2024 la plus chaleureuse possible.

Nicole Portier



Judo Club

L'année 2023 se termine sur de bonnes notes pour le Judo Club Chatelaud.

Le 20 octobre dernier, Gérard Bayle a eu l'honneur de remettre la cinquième ceinture noire du club en moins d'un an, à sa co-présidente Marie Moreau. Après plus de 15 ans, au sein du club de Chateauponsac, sa récompense est arrivée après beaucoup de travail et de persévérance.

Le jeudi 16 novembre, le club a reçu le troisième prix des clubs les plus méritants de la Haute-Vienne. Sur plus de 1000 clubs dans le département, le JC Chatelaud est le seul club de judo à être récompensé cette année. Ce prix est une belle récompense pour tous les efforts fournis par le club, les bénévoles, les partenaires et par les communes qui hébergent nos 3 sections : Châteauponsac, Razès et Saint Léger la Montagne.

La section de Saint Léger la Montagne affiche en cette fin d'année un nombre de licenciés équivalent à celui de l'année passée. Si l'envie de découvrir le judo vous prend, vous êtes les bienvenus tout au long de l'année!





V.T.T. Rando Club

"Cette année, le club VTT de Saint Léger la Montagne a élu au mois de septembre un nouveau bureau le président Didier GAULLARD étant démissionnaire c'est désormais Sandra BRUGEAUD qui est présidente du club avec un bureau composé uniquement de femmes.

Nous avons également organisé notre 21eme rando le 15 octobre avec un rebond satisfaisant au niveau des inscriptions.

Comme chaque année des parcours de 10 et 15 km étaient proposés aux marcheurs ; les vététistes pouvaient parcourir 15, 25, 35 ou un peu plus exigeant 45 km et une nouveauté cette année pour le circuit du 45 km avec un passage à St Goussaud qui a ravi nos vététistes. . 385 vététistes et randonneurs ont donc pu profiter du beau temps et des différents circuits proposés par Gérard merci à lui.

Après la randonnée, nous avons pu échanger autour d'un pot de l'amitié ce qui nous a permis de retrouver un peu de convivialité.

Nous remercions Madame le Maire ainsi que les habitants de la commune et les bénévoles qui viennent nous aider à organiser cette randonnée. Et aussi un grand merci aux chasseurs qui sont venus nous aider sur une journée pour le débroussaillage.

N'hésitez pas à nous contacter pour adhérer ou pour participer à la vie de notre club qui est convivial et familial au: 07.86.11.90.58



ACCA

Nous voilà à mi-saison et nous avons prélevé 42 sangliers, 26 chevreuils et 13 renards. Nous observons énormément de dégâts sur l'ensemble de la commune et nous mettons tout en œuvre pour que cette situation redevienne supportable.

Le 02 septembre nous avons organisé une journée nettoyage de chemin avec le club de VTT de la commune qui s'est terminée par un moment de convivialité.

Le 18 novembre s'est déroulé notre loto où environ 90 personnes étaient présentes.

Nos prochaines manifestations:

- 28 avril 2024 : Randonnée VTT et pédestre
- 20 juillet 2024: soirée entrecôtes/frites

Tous les membres de l'ACCA se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2024.

Prenez soin de vous ainsi que de vos proches.

La Présidente de l'ACCA MAUX Mélody







Team Monts Trail





Le Team Monts Trail a été assez actif en ce début d'année.

Pour la section Trail notons les résultats suivants :

David et Pascal au Loup Blanc de Guéret en décembre dernier, respectivement 3h55 pour David et 3h28 pour Pascal.

Ensuite: David a fait l'Olt Trail (à Livinhac-le-Haut en Aveyron) en 4h33 pour 29 km et Les foulées arpajonnaises: 3h27 pour 30 km. Pascal a fait le Trail sud touraine en 5h15 pour 46 km, Les gendarmes et les voleurs à Ambazac, soit 32km en 3h38, et les 50

km de l'UTPMA (Ultra Trail du Puy Mary) en 6h37.

Les entraînement type « Team Monts Trail » portent leurs fruits et nous permettent d'envisager de participer à des trails plus ambitieux afin de les finir en toute sécurité et en prenant toujours autant de plaisir.

Ludo quant à lui s'est plutôt mis au vélo ces derniers temps, mais il va bientôt revenir sur les sentiers. D'ailleurs nous étions présent au trail organisé pour l'équipe de la Granit Montana le 30 juin dernier. Nous avons achevé le 20 km en 2h30 environ. Il y avait près de 1000 m.

Dans nos projets : la participations à d'autres courses après les vacances et un week-end club dans le Cantal en itinérance. Il faudra bien calculer le contenu du sac qui devra être le plus léger possible !

Pour la partie rando, au cours de ce 1er semestre 2022, les randos sur le secteur ont été peu nombreuses car les adhérents ont souhaité aller vers de nouvelles destinations.

Début avril, nous nous sommes retrouvés sur le secteur d' Eguzon pour un week-end avec Pascal comme guide on ne pouvait pas espérer mieux !! Le tour du lac a été le but du samedi. Le dimanche a eu raison des envies de marcher mais nous a permis de visiter le superbe musée de Crozant.

Par ailleurs le 19 juin nous avons rejoint le Cantal pour 5 jours de randonnées ; Nous étions 11 ce qui a permis de faire 2 groupes de niveaux différents de manière à contenter tous les participants.





Réserve naturelle de la Tourbière des Dauges

ELAN Avenir Nature

Le 12 octobre dernier, les agents du service « eau » de la communauté de communes ELAN ont participé à une sortie de découverte de la réserve : au menu, les thèmes de la ressource en eau et plus globalement les services écosystémiques rendus à la société par la réserve naturelle : eau de consommation, biodiversité, ressource



en bois, pollinisation, Filtration, stockage du carbone, tourisme, patrimoine historique, éducation à l'environnement, économie locale...

Muséographie

Cet hiver a clôturé le travail des prestataires, la livraison des différents matériels et supports qui agrémenteront au printemps prochain la maison de la réserve naturelle. Une toute nouvelle muséographie y sera installée, plus interactive, plus technologique, plus ludique. Nous n'en dirons pas plus pour vous donner envie de venir nous voir au printemps. L'entrée de la maison de la réserve restera gratuite.

Pâturage gardé.

Cet été, 17 personnes dont nos collègues des réserves naturelles du Pinail (86), de Chérine (36), un éleveur ovin de la Brenne, la DREAL (services de l'Etat), la Région Nouvelle-Aquitaine et le Parc Naturel Régional de la Brenne sont venus à notre rencontre pour voir la mise en place sur les Dauges du pâturage de chèvres gardé. Ce moyen de gestion permet de décarboner totalement les travaux de restauration de milieux naturels (les chèvres s'attaquent aux arbres...) : plus d'engins, moins d'impacts sur le milieu naturel qui est ensuite entretenu par les chèvres.

Nouvelle espèce de papillons

Olivier VANNUCCI, notre collègue responsable de l'antenne Lot et Garonne du Conservatoire a

effectué cet été sur la réserve un piégeage des papillons de nuit grâce à un drap blanc et une lumière ultra violet. Une espèce non connue pour la réserve a été identifiée : *Crambus silvella*, le Crambus des bois. Cette espèce est assez disséminée en France, connue principalement des tourbières.







Programme festif

| 05.01.2024 | Rencontre galette Chez Marcel | | | |
|------------|-----------------------------------|--|--|--|
| 06.01.2024 | AG Comité des Fêtes | | | |
| 11.01.2024 | Galette du TVC | | | |
| 13.01.2024 | Vœux du Maire | | | |
| 25.01.2024 | Jeu TVC | | | |
| 28.01.2024 | Galette Lou Amis | | | |
| 08.02.2024 | Jeu TVC | | | |
| 22.02.2024 | Jeu TVC | | | |
| 24.02.2024 | Repas choucroute Comité des Fêtes | | | |
| 07.03.2024 | Jeu TVC | | | |





| 21.03.2024 | Jeu TVC |
|------------|---------------------------------|
| 04.04.2024 | Jeu TVC |
| 11.04.2024 | Jeu TVC |
| 18.04.2024 | Repas TVC |
| 28.04.2023 | Randonnée V TT et pédestre ACCA |
| 02.05.2024 | Jeu TVC |
| 16.05.2024 | Jeu TVC |
| 30.05.2024 | Jeu TVC |
| 13.06.2024 | Jeu TVC |
| 27.06.2024 | Jeu TVC |

Nouveaux arrivants

Océane FOSSEY & Sasha NEUVILLE 22 Lavedrenne Loc. LAVILLAUREIX

Nathan BOURRE 2 Lailloux Chez Henri LAVAUD

La commune invite les nouveaux arrivants à venir se présenter en mairie

ETAT CIVIL

| | Naissances | |
|---------------------------------|-------------------|-------------------|
| Luna NEUVILLE | 5 octobre 2023 | 22 Lavedrenne |
| | Décès | |
| Ernestine COULAUD veuve LAPRADE | 3 juillet 2023 | 10 Lavedrenne |
| Andrée LAPRADE | 17 juillet 2023 | 10 Lavedrenne |
| Christophe BOURLIAUD | septembre 2023 | 15 Rue du Château |
| Gisèle MALABRE veuve COUJEAN | 30 septembre 2023 | 32 Saint-Pierre |
| Marcelle GAYOT veuve GAUTHIER | 20 novembre 2023 | 2 Jeammeyrat |
| Raymonde GAYOT veuve LARRAUD | 2 décembre 2023 | 16 Le Mazeau |

Tarifs communaux 2024

GESTION DES CIMETIERES

| Concession le m² | 60.00€ | Concession columbarium 15 ans | 250.00€ |
|--|---------|-------------------------------|---------|
| Forfait caveau communal (6 mois) | 45.00 € | Concession columbarium 30 ans | 400.00€ |
| Caveau communal/jour supplé- mentaire | 4.00€ | Forfait nettoyage de caveau | 120.00€ |

SERVICE DE L'EAU pour les abonnés de la commune

| Nouveau branchement | Prix coûtant | Fermeture de la vanne | 30.00 € |
|-----------------------|--------------|--------------------------------------|---------|
| Ouverture de la vanne | 30.00 € | Résiliation avec retrait de compteur | 60.00 € |
| Compteur gelé | Prix coûtant | Abonnement | 38.00 € |
| Prix du mètre cube | 1.25 € | Location compteur | 15.00 € |

LOYERS COMMUNAUX

| SALLE POLYVALENTE | | | | | |
|--|---------|---------|---------|-----------------------|-----------|
| QUI | CAUTION | JOUR 1 | JOUR 2 | Vendredi dès 13h30 | 1 SEMAINE |
| Associations communales | Néant | Gratuit | Gratuit | Gratuit | Gratuit |
| Associations cantonales et Habitants de la commune | 1 500 € | 150 € | 75€ | 50 € | 450 € |
| Autres | 1 500 € | 400€ | 200€ | 50 € | 1 000 € |
| Auberge des Trois Clochers | Néant | 150 € | 75€ | 50 € | 450 € |

Le Conseil Municipal n'a pas voté d'augmentation à nos tarifs communaux













